



**UNION EUROPEENNE**  
**POLITIQUE COMMUNE DE SECURITE ET DE DEFENSE**

**Mission de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau (UE RSS GUINÉE-BISSAU)**

Mise à jour: septembre 2010  
Guinée-Bissau/12

**Historique**

Le Conseil de l'UE a décidé, le 12 février 2008, de créer une mission visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau (UE RSS Guinée-Bissau) (action commune 2008/112/PESC du Conseil). Cette mission, menée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), était la première mission entièrement planifiée au quartier général des missions civiles de gestion de crises menées par l'UE (capacité civile de planification et de conduite, CPCC).

La mission, lancée officiellement en juin 2008 pour une durée initiale de douze mois, a été portée à vingt-huit mois; la dernière prorogation a pris fin le 30 septembre 2010, date à laquelle la mission a été clôturée. Celle-ci a été menée en partenariat avec la République de Guinée-Bissau, qui conserve la maîtrise du processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS). La mission a été menée conformément au "partenariat stratégique Afrique-UE" adopté lors du sommet UE-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007.



Visite du président de la République de Guinée-Bissau à la mission UE RSS Guinée-Bissau, mars 2010

**Mandat et objectifs**

La mission a conseillé et assisté les autorités locales en matière de RSS afin de contribuer à créer les conditions propices à la mise en œuvre du document de stratégie nationale de RSS (approuvé par l'Assemblée nationale le 23 janvier 2008), en étroite coopération avec l'UE et d'autres acteurs internationaux et bilatéraux, et ce afin de faciliter l'engagement ultérieur des bailleurs de fonds.

La mission visait tout particulièrement à rendre opérationnelle la stratégie nationale de RSS en contribuant à l'élaboration de plans d'exécution détaillés pour réduire les effectifs et restructurer les forces armées et de sécurité. La mission a contribué également à la définition et à l'articulation des besoins en termes de renforcement des capacités, y compris la formation et l'équipement, et facilité l'engagement ultérieur des bailleurs de fonds.

La mission était composée de conseillers civils et militaires appelés à travailler avec l'armée de terre, la marine, l'armée de l'air, la police judiciaire, la police chargée de l'ordre public, le ministère public et le secrétariat du Comité directeur pour le processus de réforme du secteur de la sécurité.

**FAITS ET CHIFFRES**

**Pays :** Guinée-Bissau  
**Quartier général :** Bissau  
**Lancement de la mission :** juin 2008  
**Fin de la mission :** 30 septembre 2010  
**Chef de mission :** Colonel Fernando Afonso (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010)  
**Effectifs :** 8 agents internationaux et 16 agents locaux  
**Budget :** 5 650 000 EUR (d'avril 2009 à novembre 2009) + 1 530 000 EUR (du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 juin 2010) + 630 000 EUR (du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 septembre 2010)  
**Pays participants :** FR, PT, IT, ES



[www.consilium.europa.eu/eu-ssr-guinea-bissau](http://www.consilium.europa.eu/eu-ssr-guinea-bissau)

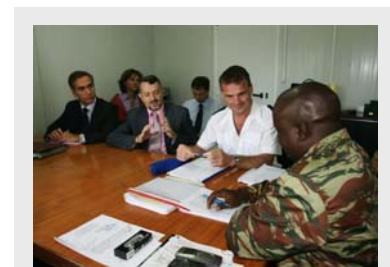
## Activités

La mission, en vertu de son mandat et respectant le principe de la maîtrise nationale, a assisté les autorités guinéennes dans l'élaboration d'un ensemble complet de lois et de documents organisationnels dans trois domaines d'activité : armée, police et poursuites pénales. Cela comportait notamment la révision et le développement du cadre juridique des forces armées et de sécurité, la définition de leurs structures futures, le rétablissement des relations entre la police judiciaire et Interpol, le projet pour la garde nationale, ainsi que la révision de la loi organique relative au ministère public et du code de conduite des magistrats.



L'Assemblée nationale de la Guinée-Bissau a approuvé en mai 2010 une série de lois sur la réforme du secteur de la sécurité, parmi lesquelles les lois organiques sur la garde nationale et sur la police chargée du maintien de l'ordre ainsi que la loi fondamentale concernant les forces armées, qui étaient considérées comme essentielles pour le lancement de la phase de mise en œuvre du processus de RSS.

L'approbation de ces lois est l'aboutissement de près de deux années de coopération étroite et quotidienne avec les autorités du pays, conformément au mandat d'UE RSS Guinée-Bissau. La mission a également mené plusieurs activités de communication et d'information concernant la RSS et contribué à faire de cette thématique une priorité nationale. Le gouvernement de la Guinée-Bissau a pris en charge la réforme et doit décider de sa mise en œuvre. Il dispose à présent d'un cadre juridique solide pour l'entreprendre.



Visite de la CPCC au chef d'Etat-major des forces armées, septembre 2009

À la suite de la mutinerie d'avril 2010, l'UE n'a cessé d'exprimer sa préoccupation concernant la violation de l'ordre constitutionnel, la détention illégale de responsables civils et militaires et l'impunité accordée aux mutins. Elle a intensifié son dialogue politique avec les autorités de la Guinée-Bissau et a demandé à obtenir des gages tangibles de respect des principes de l'État de droit permettant d'assurer la stabilité du pays et de faire progresser la RSS.

L'UE a surtout insisté sur le fait que le maintien de son engagement dans le pays, en général, et la poursuite de l'action qu'elle y menait au titre de la PSDC, en particulier, dépendaient du rétablissement de l'ordre constitutionnel et du respect de l'État de droit, de la fin de la détention illégale de l'ancien chef d'Etat-major des armées, M. Zamora Induta, et d'autres responsables, et de la mise en place de mesures visant à ce que les responsables des incidents du 1<sup>er</sup> avril soient l'objet d'une procédure disciplinaire.

Malheureusement, la situation n'a pas évolué et aucune des exigences précitées n'a été respectée. Au contraire, la nomination du général Antonio Indjai, responsable de la mutinerie du 1<sup>er</sup> avril, au poste de chef d'Etat-major des armées constitue un autre revers pour le processus de consolidation de la démocratie et confirme que les conditions fixées pour le déploiement de la nouvelle mission PSDC ne sont pas remplies.

L'UE le déplore vivement. Elle a néanmoins la ferme conviction que la mise en œuvre de la réforme ne doit pas être abandonnée, car elle est fondamentale pour assurer la paix, la démocratie et le développement socio-économique en Guinée-Bissau, ce à quoi l'Union européenne demeure résolument attachée.

*La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".*

*Basée à Bruxelles, la **capacité civile de planification et de conduite (CPCC)** est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.*

**D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses**  
**[www.consilium.europa.eu/psdc](http://www.consilium.europa.eu/psdc) et [www.eeas.europa.eu](http://www.eeas.europa.eu)**